

Paramos Extra

Anti-mousse, algicide et fongicide pour les bâtiments

Détruit rapidement les mousses et lichens sur les bâtiments, toitures, terrasses et terrains de tennis en dur



- Réduit la récurrence de la mousse et des algues
- Ne tache pas
- Surfactant biodégradable
- Economique et concentré (taux de dilution jusqu'à 1:18)
- A base d'eau
- Polyvalent
- Sûr d'emploi et ininflammable

PROBLEME SOLUTION

Les produits anti-mousse qui laissent des traces.

PARAMOS EXTRA est incolore et ne tache pas, même lorsqu'il est appliqué sur des surfaces blanches.

Les produits anti-mousse efficaces sur peu de surfaces

PARAMOS EXTRA est efficace sur la plupart des surfaces, peintes ou non-peintes, à l'intérieur ou à l'extérieur.

Les produits chimiques qui ne font qu'enlever temporairement le mousse

PARAMOS EXTRA est spécialement conçu pour éliminer la mousse.

Les produits peu efficaces

PARAMOS EXTRA est très efficace et facile à utiliser.

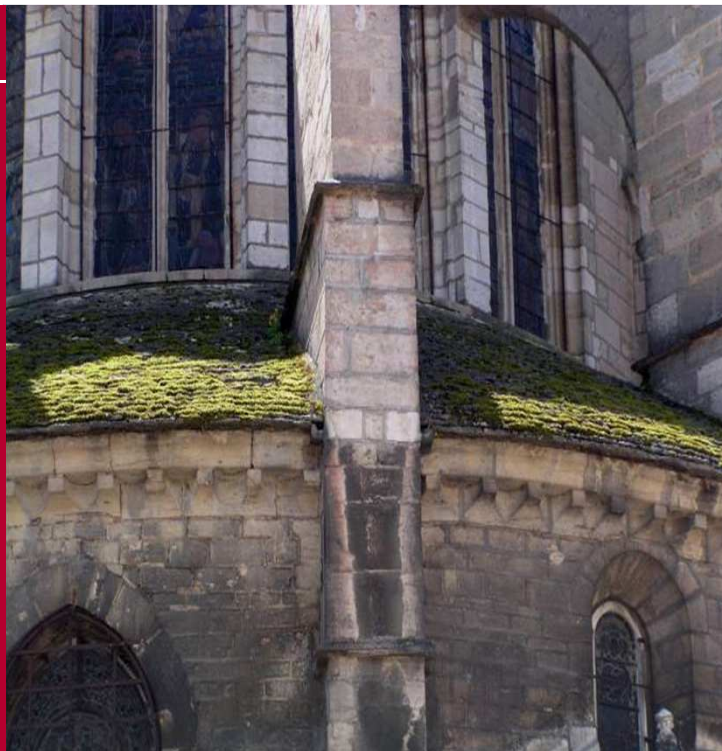
Paramos Extra

Anti-mousse, algicide et fongicide pour les bâtiments

APPLICATIONS

Utiliser PARAMOS EXTRA sur les surfaces envahies par la mousse, les algues et les lichens :

- Maçonneries
- Murs et toits
- Parapets et cheminées
- Ponts et trottoirs
- Statues et monuments
- Tuiles
- Margelles de puits
- Bancs
- Serres
- Patios



DONNEES TECHNIQUES

Aspect	Incolore
Densité	1.01
pH	11.4
Solubilité dans l'eau	Soluble

*Consulter l'étiquette du produit et les précautions d'emploi avant utilisation


MODE D'EMPLOI

1. Le traitement est plus efficace si la mousse est sèche. Le produit doit être appliqué après 3-4 jours sans pluie et sans prévisions de pluie pour les prochaines 24 heures. Diluer le produit avec de l'eau et appliquer-le avec une brosse, un arrosoir, ou un pulvérisateur.
2. **VERDISSEMENT IMPORTANT** : diluer 1:9 avec de l'eau. Pulvériser abondamment les parties à traiter et laisser agir. Si la mousse est humide, diluer 1:4 avec de l'eau. Consommation : 1 litre de produit pur pour (soit 10 litres de solution diluée) pour 5 à 7 m².
3. **LEGER VERDISSEMENT** : diluer 1:9 avec de l'eau. Consommation : 1L de produit pur (soit 10 litres de solution diluée) pour 10 m².
4. **MAINTENANCE PREVENTIVE** : diluer 1:18 avec de l'eau. Consommation : 10 L de solution diluée pour 10 m².
5. La mousse disparaît après 10 jours environ. Si besoin, utiliser un tampon abrasif ou un jet haute pression. Répéter l'application si nécessaire.

NOTE: Vérifier que la solution ne contamine pas les étangs ou mares.



 **NCH FRANCE SAS**
10 place Fulgence Bienvenue
77600 Bussy Saint Georges
Tel. : (+33) 01 64 44 51 60
www.ncheurope.com

 **NCH AG / SA**
Oberneuhofstrasse 6
CH-6340 Baar
Tel.: (041) 711 20 84/5
Fax: (041) 710 49 80
E-Mail: nch_ch@nch.com

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ PARAMOS EXTRA

Selon la réglementation 1907/2006/EC - révision 2015/830

Date d'impression 13/06/2017

Date de création 02/02/2015

Revision No. 3.1***
Date de révision 30/05/2017

SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1.1. Identification du produit

Nom du produit PARAMOS EXTRA
Code du produit 0300GG3 (CLP)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée

Fongicide.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

NCH FRANCE S.A.S.
10 place Fulgence Bienvenue
77600 Bussy Saint Georges
Tél: 01.64.44.51.60
Adresse e-mail fratech@nch.com
Site internet www.ncheurope.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

01.64.44.51.60 (Heures de bureau). Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conforme à la directive (EC) No 1272/2008 (CLP/GHS) et ses adaptations

Aquatique chronique: Catégorie 1
Corrosion cutanée: Catégorie 1B
H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

2.2. Éléments d'étiquetage

Classification conforme à la directive 67/548EEC - 1999/45 EC

Contient QUATERNARY AMMONIUM COMPOUNDS BENZYL C12-16 ALKYL DIMETHYL CHLORIDES.

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
P301+ P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement
P260 - Ne pas respirer les vapeurs.
Tenir hors de portée des enfants.
A usage professionnel.
Utilisez les biocides avec précautions. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

2.3. Autres dangers

Pas de danger additionnel identifié.

Les composants de la formulation ne répondent pas aux critères de classification PBT et vPvB. Comme définit selon la réglementation EC 1907/2006.

SECTION 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.2. Mélanges**

Composant	No.-CAS	EC N°.	EU - REACH reg number	Pour cent en poids	EU - GHS/CLP	Notes
QUATERNARY AMMONIUM COMPOUNDS BENZYL C12-16 ALKYL DIMETHYL CHLORIDES	68424-85-1	270-325-2	-	5 - < 10	Acute Tox. 4 (H302) Skin Corr. 1B (H314) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	
isotridecanol éthoxylate	69011-36-5	500-241-6	01-2119976362-32	3 - < 5	Acute Tox. 4 (H302) Eye Dam. 1 (H318).	

Un facteur M de 10 à CAS68424-85-1 a été considérée pour la classification de ce produit. Ce mélange contient des substances ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires. Pour toutes les mentions de danger et des phrases de risques mentionnés dans cette section, voir le texte complet dans la section 16.

SECTION 4. PREMIERS SECOURS**4.1. Description des premiers secours**Conseils généraux

Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Faire immédiatement appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

Contact avec les yeux

En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon pendant plusieurs minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Ingestion

Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Boire 1 ou 2 verres d'eau. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Inhalation

Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différésSensibilisation

Pas d'information disponible.

Contact avec les yeux

Peut causer des brûlures qui peuvent entraîner des dommages permanent de l'œil.

Contact avec la peau

Peut causer des brûlures par contact prolongé ou répété.

Ingestion

Peut causer des irritations gastriques impliquant des nausées, des vomissements et diarrhées.

Inhalation

L'inhalation peut provoquer une irritation ou des brûlures des voies respiratoires.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessairesAvis aux médecins

Peut causer des brûlures aux yeux, à la peau et aux muqueuses.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1. Moyens d'extinction**Moyen d'extinction approprié

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Utilisation: Eau pulvérisée. Mousse. Dioxyde de carbone (CO₂). Poudre sèche.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Exposé à de hautes températures, le mélange peut émettre des produits de décomposition dangereux tels que monoxyde ou dioxyde de carbone, fumées et ou oxyde d'azote.

Le matériel peut créer des conditions glissantes. Possibilité de nocivité pour la vie aquatique. Eviter le rejet dans l'environnement.

5.3. Conseils aux pompiers

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire et un équipement complet de protection.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Avoid contact with acids. Utiliser un équipement de protection individuelle. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Le matériel peut créer des conditions glissantes.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Eviter que le produit pur ne soit rejeté dans les eaux de surface et dans le réseau d'assainissement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyageMéthodes de confinement

Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section).

Méthodes de nettoyage

Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir sections 7, 8 et 13.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Eviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Formation: En raison de la nature dangereuse de ce produit, la formation à son utilisation est recommandée. Assurer une ventilation adéquate.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans le conteneur original. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Incompatible avec des acides.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible.

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle**Limites d'exposition

Le produit ne contient pas de substance dangereuse dont les limites d'exposition professionnelle auraient été établies.

8.2. Contrôles de l'expositionParamètres de contrôle

Fournir une fontaine oculaire. Fournir des installations de lavage.

Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Équipement de protection individuelle (EPI)

Utiliser des équipements de protection individuelle (EPI) conformément à la directive 89/686/EEC.

Protection respiratoire

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. Conforme à EN 143 - Filtre du type P2/P3. En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol, porter une protection respiratoire individuelle et une combinaison de protection appropriées.

Protection des mains

Porter des gants de protection conforme à la norme EN 374. Type de gants suggérés: Utilisation de courte durée, par exemple contacts occasionnels ou protection contre les éclaboussures. Caoutchouc nitrile (0.4 mm). Utilisation en trempage ou par immersion; Gants résistants aux solvants (caoutchouc butyle). Caoutchouc fluoré. Temps de passage minimal de la matière constitutive du gant (niveaux de performance 6, temps de passage: > 480 min). La conformité et la durabilité d'un gant dépendent de facteurs d'utilisation tels que la fréquence et durée de contact, la résistance à la température et aux agents chimiques. L'utilisation d'un gant de protection chimique peut être beaucoup plus courte que le temps de pénétration déterminé par des essais. Pour la durée d'utilisation des gants, se référer aux recommandations du fabricant.

Protection de la peau

La protection du corps doit être choisie basée sur un niveau d'activité et d'exposition, p.ex. article chaussant (chaussures, bottes), tablier à manches longues, combinaison imperméable.

Protection des yeux

Lunettes de sécurité avec protections latérales. Approuvé selon EN 166. Pour des volumes importants, l'écran facial doit être utilisé.

Considérations générales d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Contrôle d'exposition de l'environnement

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Les informations ci-dessous indiquent des valeurs typiques et ne constituent pas une spécification.

Aspect	Incolore	Densité	1.01
État physique	Liquide	Solubilité	Soluble dans l'eau
Odeur	Agrumes	Température d'auto-inflammabilité	Non combustible.
pH	11.4	Viscosité	Fluide
Point/intervalle de fusion	-5 °C	Propriétés explosives	Pas d'information disponible
Point/intervalle d'ébullition	100 °C	Propriétés comburantes	Pas d'information disponible.
Point d'éclair	Sans rapport	Teneur (%) en COV (composés organiques volatils)	< 1 %
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible.		
Limites d'inflammation dans l'air en %	Pas d'information disponible.		
Pression de vapeur	Pas d'information disponible.		
Densité de vapeur	Pas d'information disponible.		

9.2. Autres informations

Pas d'autre information disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité**

Non considéré comme hautement réactif. Voir plus d'information ci-après.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le mélange lui-même ne réagira pas dangereusement ou ne polymérisera pas pour créer des conditions dangereuses dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Pas de conditions à remarquer spécialement.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants. Agents réducteurs. Acides forts. Agents de surface anioniques.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Sans, dans des conditions de stockage et d'utilisation normale.

Exposé à de hautes températures, le mélange peut émettre des produits de décomposition dangereux tels que monoxyde ou dioxyde de carbone, fumées et ou oxyde d'azote.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**Informations sur le produit

Le produit lui-même n'a pas été testé.

Composant	DL50 oral	DL50 dermal	LC50 (CL50) par inhalation
QUATERNARY AMMONIUM COMPOUNDS BENZYL C12-16 ALKYL DIMETHYL CHLORIDES	397.5 mg/kg (rat)	3412 mg/kg (rabbit)	
isotridecanol éthoxylate	500 mg/kg (rat)	>2000 mg/kg (rabbit)	

Sensibilisation

Pas d'information disponible.

Contact avec la peau

Peut causer des brûlures par contact prolongé ou répété.

Inhalation

L'inhalation peut provoquer une irritation ou des brûlures des voies respiratoires.

Ingestion

Peut causer des irritations gastriques impliquant des nausées, des vomissements et diarrhées.

Contact avec les yeux

Peut causer des brûlures qui peuvent entraîner des dommages permanent de l'œil.

Cancérogénicité

Ce produit ne contient pas de substance cancérigène connue.

Effets mutagènes

Ce produit ne contient pas de substance mutagène connue.

Effets sur la reproduction

Ce produit ne contient pas de substance connue ayant un effet sur la reproduction.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1. Toxicité**

Informations sur le produit

Le produit lui-même n'a pas été testé.

Effets écotoxicologiques

Contient une/des substance(s) connue((s) dangereux(es) pour l'environnement aquatique.

Composant	Toxicité pour les poissons	Daphnie	Toxicité pour les algues
QUATERNARY AMMONIUM COMPOUNDS BENZYL C12-16 ALKYL DIMETHYL CHLORIDES	LC50 0.515 mg/l	EC50 0.016 mg/l	EC50 0.03 mg/l NOEC 0.009 mg/l
isotridecanol éthoxylate	LC50 1 - 10 mg/l <i>Leuciscus idus</i> 96h	EC50 1 - 10 mg/l 48h	EC50 1 - 10 mg/l 72h

12.2. Persistance et dégradabilité

Le(s) agent(s) tensioactif (s) contenus dans ce mélange respecte (nt) les critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) N° 648/2004 relatif aux détergents. Les données à l'appui de cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États membres et sera mis à leur disposition, à leur demande ou à la demande du producteur de détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation peu probable due à la haute solubilité dans l'eau du produit. Aucune donnée de test n'est disponible pour les composants de cette substance.

12.4. Mobilité dans le sol

Soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les composants de la formulation ne répondent pas aux critères de classification PBT et vPvB. Comme définit selon la réglementation EC 1907/2006.

12.6. Autres effets néfastes

Pas de données disponibles.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets**Déchets de résidus / produits non utilisés

Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés

Vider les restes. Nettoyer le récipient avec de l'eau. Les récipients vides doivent être mis à la disposition des centres de traitement pour leur recyclage ou leur élimination. Recycler selon la réglementation en vigueur.

N° de déchet suivant le CED

Les codes de déchets suivants EWC/AVV peuvent être applicables

07 06 01* Eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses

Autres informations

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**14.1, 14.2, 14.3, 14.4.**

IMDG/IMO

N° ONU	UN1760
Nom d'expédition	Corrosive liquid, n.o.s.
Classe de danger	8
Groupe d'emballage	II
No EMS	F-A, S-B

ADR / RID

N° ONU	UN1760
Classe de danger	8
Groupe d'emballage	II
Code de classification	C9
Quantité limitée	1 L
Catégorie (Code tunnel)	2 (E)

IATA/ICAO

N° ONU	UN1760
Classe de danger	8
Groupe d'emballage	II
Code ERG	8L

14.5. Dangers pour l'environnement

Pour le transport, le mélange est dangereux pour l'environnement

Ce produit est un polluant marin selon les critères de IMDG/IMO

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de précautions spéciales.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

L'emballage n'est pas typiquement transporté par IBC's.

Informations complémentaires

Les informations ci-dessus sont basées sur la dernière réglementation de transport, ADR pour la route, RID pour le chemin de fer, IMDG pour

la mer, et IACO/IATA pour les airs.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette mélange a été classée en conformité avec la Réglementation EC 1272/2008 (CLP) et ses adaptations.

Ce produit est à utilisation biocide. Cette préparation est un détergent et satisfait à la réglementation sur les détergents (EC) N° 648/2004.

Code l'environnement - Installations Classées : Applicable selon les quantités Tableaux des maladies professionnelles :

Composant	RG
QUATERNARY AMMONIUM COMPOUNDS BENZYL C12-16 ALKYL DIMETHYL CHLORIDES	RG 65, RG 66

Classification WGK

Classe risque aquatique (WGK allemand): WGK 2 (présente un danger pour l'eau), Classification selon VwVwS

L'étiquetage des détergents pour le contenu (Règlement (CE) 648/2004 et 907/2006)

5 - 15% agents de surface cationiques, < 5% agents de surface non ioniques, parfums,

Substances allergisants de parfum (Directive 76/768/EEC & 2003/15/EC)

Limonène

Étiquetage biocide (Réglementation 1896/2000, 1687/2002, 2032/2003, 1048/2005, 1849/2006, 1451/2007, 528/2012 - Directive 98/8/EC)

Matières actives: AMMONIUM QUATERNAIRE, BENZYL C12-16 ALKYL DIMETHYL CHLORIDES 98 g/Kg Type de produit: PT 10

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour ce mélange par le fournisseur

SECTION 16. AUTRES DONNÉES

Classification et procédure utilisée pour déterminer la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Méthode de calcul. H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Méthode de sommation. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Préparé par Austen Pimm

Date de création 02/02/2015

Date de révision 30/05/2017

Revision summary

SDS mise-à-jour Sections de la FdS mise-à-jour 3 11 12 2 15 16***

Abréviations

REACH: Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques

EU: Union européenne

EC: Commission européenne

EEC: Communauté économique européenne

UN: Nations unies

CAS: Chemical Abstracts Service

PBT: Persistant, Bio-accumulable, Toxique

vPvB: très Persistantes et très Bio-accumulables

LC50: Concentration létale médiane

LD50 : Dose létale médiane

EC50: Concentration efficace médiane

LogPow: LogP octanol/eau

VwVwS: Verwaltungsvorschrift wassergefährdende Stoffe (règlement administratif allemand des substances représentant un risque pour les eaux de surface : Allemagne)

WGK: Wassergefährdungsklasse (Classement de pollution des eaux).

AVV: Abfallverzeichnis-Verordnung (Code de déchet)

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route (European agreement governing the international carriage of dangerous goods by road)

IMDG: Maritime international des marchandises dangereuses

IATA: Association internationale du transport aérien

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer; (Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail)

EmS: Consignes d'Urgence pour les navires transportant des marchandises dangereuses

ERG: Guide des mesures d'urgence

IBC: Grand récipient pour vrac

IUCLID / RTECS Base de données internationale sur les informations chimiques unifiées / Registre des effets toxiques des substances chimiques

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

EDTA: Acide éthylènediamine tétraacétique

VOC: Composés organiques volatiles

w/w: Fraction massique

DMSO: Sulfoxyde de diméthyle

OECD: Organisation de coopération et de développement économiques

STEL: Limite d'exposition à court terme

TWA: Moyenne pondérée dans le temps

BGW: Biologischer Grenzwert (Allemand)

NGV: Moyenne pondérée dans le temps

AGW: 'Arbeitsplatzgrenzwert' (valeurs limites au poste de travail, Allemagne)

Information supplémentaire

Les résultats des tests de composants présentés dans les sections 11 et 12 sont généralement fournis par ChemADVISOR et assemblés à partir de sources de documentations accessibles au public, par exemple IUCLID / RTECS
Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales

Clause de non-responsabilité

Les informations fournies sur cette Fiche de Données de Sécurité sont exacts au meilleur de nos informations et connaissances à la date de sa publication. Les informations ne sont données qu'à titre indicatif pour la manipulation, l'utilisation, le stockage, le transport, élimination et le rejet et ne doit pas être considérée comme une garantie ou spécification de qualité. Les informations concernant uniquement le produit spécifique et ne peut être valable pour ce produit utilisé en combinaison avec d'autres matières ou dans tout processus, sauf mention contraire dans le texte.

Fin de la Fiche de Données de Sécurité